

Directives relatives aux frais - Commission Formation

Valable à partir du 1er janvier 2015

Cours au niveau des associations régionales et des clubs

Swiss Orienteering soutient les offres de formation au niveau régional et au niveau des clubs à hauteur de 100.- par demi-journée ou 200.- par jour. La direction du cours décide elle-même de la manière dont elle utilise ces fonds, par exemple pour les honoraires des intervenants, les frais de déplacement, les copies pour la documentation, etc.

Les conditions pour bénéficier du soutien de Swiss Orienteering sont:

- un **bloc de formation d'au moins 2 heures par demi-journée**. Une séance d'information ou une réunion d'échange ne sont PAS considérées comme une formation.
- Annonce du cours **au moins 2 mois avant le début du cours** au moyen du formulaire prévu à cet effet
→ swiss-orienteering.ch > Formation > Cours > Cours_SwissOrienteering.xlsx

Cours au niveau de Swiss Orienteering

Pour bénéficier d'un soutien de Swiss Orienteering, il faut annoncer le cours et le budget **au moins 6 mois avant le début du cours** au moyen du formulaire prévu à cet effet

→ swiss-orienteering.ch > Formation > Cours > Cours_SwissOrienteering.xlsx

| | |
|--|---|
| Direction du cours | Fr. 100.- 1 moniteur peut être indemnisé par tranche de 8 participants. |
| Indemnité journalière direction | Fr. 50.- pour une demi-journée (min. 4 heures de cours) Fr. 100.- pour une journée complète (min. 6 heures de cours) |
| Indemnité de déplacement pour les responsables et les intervenants | 1/2 Tarif des transports publics; 2e classe |
| Repas par participant(e) selon décompte | max. 10 fr. pour une demi-journée (min. 4 heures de cours) max. 40 francs pour une journée complète (min. 6 heures de cours) |
| Frais par participant pour le matériel de cours, la documentation, etc. selon décompte | max. 5 fr. pour une demi-journée (min. 4 heures de cours) max. 10 francs pour une journée complète (min. 6 heures de cours) |
| Infrastructure (p. ex. location de locaux) selon décompte | max. 500.— |
| Nuitées par participant(e) selon décompte | max. Fr. 20.— |
| Intervenants externes | Taux selon l'OFSPPO : 360 francs pour les spécialistes diplômés |
| Encadrement de la formation des entraîneurs | Fr. 400.- par travail de diplôme |